

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 4 MARS 2024

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 4 mars 2024, sous la présidence du maire, monsieur Jean-François Pelletier.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Natasha Pelletier, madame Carole Lévesque, madame Josée Michaud, monsieur Sylvain Dorion et madame Annie Sénéchal.

Madame Pascale G. Malenfant est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

34-03-2024

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

35-03-2024

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2024

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de février 2024 soit accepté tel que rédigé.

36-03-2024

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2024

Après lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2024, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2024 soit accepté tel que rédigé.

37-03-2024

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2024

Après lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2024, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN DORION
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2024 soit accepté tel que rédigé.

38-03-2024

DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DES EAUX USÉES 2023

39-03-2024

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIES

CONSIDÉRANT que la directrice générale a déposé un rapport annuel d'activités incendies comprenant les actions à poser;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière accepte le rapport annuel d'activités incendie;

QUE ce rapport soit envoyé à la MRC de Kamouraska pour que cette dernière puisse colliger l'ensemble de l'information dans un rapport global.

40-03-2024

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en tant qu'organisme public, est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE le comité sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels a déposé au conseil municipal une politique de confidentialité;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de cette politique;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil approuve la Politique de confidentialité telle qu'elle a été déposée par le comité.

41-03-2024

MANDAT À L'ARPEUTEUR GUY MARION ET AU NOTAIRE MICHEL MALTAIS

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité d'acquérir une partie du lot 6 012 405 de 45 pieds de profondeur x 35 pieds de largeur situé dans le 2^e Rang Ouest pour installer une citerne incendie;

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire arpenter le tout avant l'achat;

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire un contrat d'achat avec La Ferme Pellerat (1997) inc. au montant de 500 \$ pour la partie du lot 6 012 405 leur appartenant;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à l'arpenteur Guy Marion d'effectuer la description technique de la partie de lot désiré;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au notaire Michel Maltais de rédiger le contrat d'achat;

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer ces documents pour et au nom de la Municipalité et d'en faire le paiement.

42-03-2024

APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO POUR LA RÉFECTION DU 2^E RANG OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut refaire une partie du 2^e Rang Ouest pour bien desservir le Parc Bioalimentaire ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont en lien avec le développement du Parc Bioalimentaire et que la municipalité a des demandes présentement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière procède par appel d'offres sur le SEAO pour l'obtention de soumissions pour la réfection du 2^e Rang Ouest.

43-03-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le contrat de travail de l'inspecteur municipal, Monsieur Colin Bard ;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT que le contrat de travail n'a pas été mis à jour suite aux modifications apportées à la politique de gestion du personnel approuvée en avril 2023 et rétroactif au 1^{er} janvier 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN DORION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière autorise le maire à signer le contrat de travail de l'inspecteur municipal au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

44-03-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA RÉVISION DES INSTRUMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS PAR LA MRC DE KAMOURASKA (VERSION CORRIGÉE)

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a procédé à la révision de son schéma d'aménagement et de développement et que son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est entré en vigueur le 24 novembre 2016;

ATTENDU QUE conformément aux articles 59 et 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance, dont notamment le plan d'urbanisme et les règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dans la résolution 04-01-2017 adoptée par son conseil municipal, a manifesté son intention de confier à la MRC la responsabilité de procéder à la révision complète des instruments d'urbanisme aux fins de se conformer au SADR;

ATTENDU QU'il s'avère que, suivant l'adoption de cette résolution et malgré la préparation d'un protocole d'entente, aucune entente n'a été signée à ce sujet, mais que la révision des instruments d'urbanisme a tout de même débuté en 2017;

ATTENDU QUE les municipalités participantes et la MRC désirent donc se prévaloir des dispositions de l'article 569 du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1) et de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19) afin de conclure une entente intermunicipale prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2017;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska (version corrigée) a été déposée et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise monsieur Jean-François Pelletier, maire, et madame Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Sainte-Hélène-de-Kamouraska et de la Ville de Saint-Pascal par la MRC de Kamouraska.

45-03-2024

AUTORISATION D'UTILISATION DU SURPLUS AFFECTÉ

CONSIDÉRANT la résolution n° 171-08-2023 concernant *L'OCTROI DE CONTRAT POUR LA REFORTE ET L'ASPHALTAGE DU STATIONNEMENT DU BUREAU MUNICIPAL*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER au 31 décembre 2023, l'affectation d'un montant de 118 239 \$ du surplus affecté 'Stationnement' vers les activités d'investissement.

46-03-2024

SOIRÉE HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2024

CONSIDÉRANT QUE la 50^e édition de la Semaine de l'action bénévole se tient du 14 au 20 avril 2024;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la Ville de La Pocatière de rendre hommage aux bénévoles du milieu pocatois qui ont pour objectif commun de donner de leur énergie, de leur temps et de partager leurs compétences pour le mieux-être de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE *Bénévolat*, c'est faire rayonner ses valeurs et ses talents, c'est ce geste multidimensionnel qui donne naturellement tout son sens à la place qu'on occupe dans nos collectivités;

CONSIDÉRANT QUE les conseillères M^{mes} Natasha Pelletier et Annie Sénéchal représentent le conseil municipal sur le comité organisateur;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière organise en collaboration avec la Ville de La Pocatière la « Soirée hommage aux bénévoles 2024 » qui se tiendra le mercredi 17 avril 2024 dès 17 h 30 à la Salle Desjardins du Centre Bombardier;

QUE le coût de l'évènement soit partagé à part égal entre la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière;

QUE Mme Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution et de payer tous les frais associés.

47-03-2024

VENTE TROTTOIR SUR LA 4^E AVENUE – 1^{ER} JUIN

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Fête des Voisins le samedi 1^{er} juin prochain, DELP, en collaboration avec les Services Loisirs de la Ville de La Pocatière, travaille actuellement à l'organisation d'un évènement festif sur la 4^e Avenue, laquelle sera fermée à la circulation pour l'occasion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoyait organiser lors de cette même journée, une vente de garage pour les résidents sur le site de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE DELP offre à la Municipalité de se joindre à l'évènement festif du 1^{er} juin 2024 sur la 4^e Avenue;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité accepte l'offre de DELP pour se joindre à l'activité du 1^{er} juin 2024 et que s'il y a des frais de location de table pour les citoyens et les entreprises de la municipalité, la Municipalité assumera les frais.

48-03-2024

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *S'accepter, c'est être soi-même, ensemble*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière proclame la Journée nationale de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de son territoire à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème ***S'accepter, c'est être soi-même, ensemble;***

QU'une copie de cette présente résolution soit envoyée au Mouvement Santé mentale Québec.

49-03-2024

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN DORION
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

50-03-2024

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE – DEMANDE DE COMMANDITE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACCORDER un montant de 150.00 \$ au Club de Patinage artistique de La Pocatière, représentant un espace publicitaire, dans le cadre de leur campagne de financement 2023-2024.

51-03-2024

POLYVALENTE LA POCATIÈRE – GALA PLÉIADE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 100.00 \$ à la Polyvalente La Pocatière à l'occasion de leur Gala Pléiade le vendredi 7 juin 2024;

QUE la conseillère Annie Sénéchal soit désignée pour représenter la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour la remise d'une bourse.

52-03-2024

ADHÉSION 2024-2025 À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-ST-LAURENT

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ADHÉRER à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent au coût de 180 \$.

53-03-2024

ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE RENOUVELLER notre carte de membre auprès d'Action Chômage Kamouraska inc. pour un montant de 50 \$.

54-03-2024

FONDATION ANDRÉ CÔTÉ – SOUPER-BÉNÉFICE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière soit représentée par monsieur Jean-François Pelletier, maire, accompagné, lors de l'activité-bénéfice de la Fondation André-Côté au coût de 50 \$ pour le souper et la soirée dansante. Cette soirée aura lieu le samedi 23 mars 2024 à 18 h.

55-03-2024

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP DE LA SADC DU KAMOURASKA

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE renouveler notre adhésion à la SADC du Kamouraska pour 2024-2025 au coût de 30 \$ plus taxes.

56-03-2024

ADHÉSION 2024-2025 À LA TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE renouveler notre adhésion comme membre corporatif à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2024-2025 au coût de 105 \$.

57-03-2024

**RELAIS POUR LA VIE 2024 – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER DE LA POCATIÈRE –
SOIRÉE POUR AMASSER DES FONDS POUR LA CAUSE DU CANCER**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'APPORTER notre contribution financière de 200.00 \$ pour l'équipe Turbot, équipe qui sera formée en mémoire de Rosaire Ouellet. Tout l'argent recueilli par l'équipe sera remis à la Société canadienne du cancer.

58-03-2024

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant **197 498.59 \$**. La greffière-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN DORION
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CORRESPONDANCES

1. Remerciement campagne de financement 2023-2024 – L’Arc-en-ciel-du-cœur.
2. Résolution annonçant l’intention de la MRC de Kamouraska de déclarer sa compétence relativement à la collecte et au transport des matières recyclables – MRC de Kamouraska.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Dépôt d’une pétition par les citoyens du secteur de la Route 132 et du Carré Saint-Louis par monsieur Denis Dutil.

VARIA

59-03-2024

FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
la levée de l’assemblée à 21 H 04.

Jean-François Pelletier, maire

Isabelle Michaud, Greffière-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 4 MARS 2024

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	2024 - FÉVRIER	40 283.57 \$
9047-6359 Québec Inc.	Location de tracteur - Février	2 000.57 \$
9445-8825 Québec inc.	Ménage Février	431.16 \$
Auberge Cap-Martin	Déjeuner-conférence du 8 février	518.00 \$
Desjardins	Assurances Février	2 927.94 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	191.98 \$
Bell Canada	Administration	441.56 \$
Bell mobilité	Cellulaires voirie, urbanisme, mairie	290.26 \$
Visa Desjardins	Cartes Isabelle et Colin	222.77 \$
Richard Pelletier	Cellulaire, frigo, escabeau, etc.	845.36 \$
Pierre Beaulieu	Palan pompe et cellulaire	330.00 \$
Martin Cayer	Cellulaire	36.89 \$
Jean-Guy Roussel	Cellulaire	30.00 \$
MRC de Kamouraska	Remboursement dossier 4839	1 855.35 \$
Carole Lévesque	Frais de déplacement SPA	17.10 \$
Marilyne Lévesque	Formation	26.00 \$
Réseau information municipale	Abonnement annuel	344.93 \$
Les notaires Maltais s.e.n.c.	Achat du lot 6 595 408	4 500.00 \$
Contribuables	Mise à jour - Remb. de taxes	1 733.03 \$
Jean-François Pelletier	Cellulaire	45.00 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	11 068.97 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	4 044.44 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		72 184.88 \$
DÉPENSES COURANTES		
BTLP AVOCATS INC.	Honoraires professionnels	616.44 \$
ÉLECTRIZONE INC.	Cabane compteur pour Parc Bio	291.75 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC	Renouvellement lois	1 382.85 \$
RONA LA POCATIÈRE	Scellant et crochets	41.31 \$
FORMATION URGENCE VIE	Cours secouriste Pierre	164.41 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	20.00 \$
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT	Sabots	2 081.05 \$
TURCOTTE 1989 INC.	Remplacer pompe distribution 3	743.20 \$
SOCIÉTÉ VIA AU COEUR DU RECYCLAGE	Récupération	1 570.46 \$
SIGNALISATION LEVIS INC	Frais de livraison	98.68 \$
LES PETROLES B OUELLET	Diesel	2 453.98 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	869.27 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.	Lumières DEL	488.65 \$
NETTOYEUR DAOUST/FORGET	Nettoyage vêtements de travail	54.96 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Bois, clés, entretien équip. etc.	1 307.92 \$
LOCATION J C HUDON INC	Chaine, rép/ent western, gare, etc.	359.00 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	Produits ménagers	72.26 \$
MUSÉE QUÉBÉCOIS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	Location espace archives	1 241.73 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE	Main-d'œuvre, entente urbanisme et carrière-sablère	20 737.39 \$
LES NOTAIRES MALTAIS	Honoraires professionnels	1 052.55 \$
BUOPRO CITATION	Fourniture de bureau et contrats	458.47 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE	Flotte station de pompage	241.45 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	Entretien de machinerie	272.35 \$
PROPANE SELECT	Gaz	1 353.76 \$
ATRIA	Assistance technique	126.47 \$
LIVRAISON M.L. 2019	Frais de livraison	10.87 \$
M.R. BOUCHER	Collet pour bris d'aqueduc	596.85 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	Enfouissement	3 923.28 \$
SELCO MINERAL	Sel	4 892.61 \$
PIERRETTE MAURIS	Conférence	75.00 \$
MRC DE KAMOURASKA	Service d'insp., quote-part 1/3, etc.	73 304.00 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence RAM, GM et FORD	659.63 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Honoraires professionnels	3 751.11 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		125 313.71 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		197 498.59 \$